

RE : Votre attention sur les modalités d'attribution et de calcul de l'Allocation Adulte Handicapé [Assemblée Nationale du 17 Juin 2021]

1 message
Basile PETIT COPIGNEAUX <basile.petitcopigneaux@prudhomme@sig-ar.fr>
À : "assosiph@gmail.com" <assosiph@gmail.com>
31 mai 2021 à 16:11

Bonjour Monsieur,
Vous pouvez compter sur notre soutien sur cette question : je tiens à vous assurer que le groupe parlementaire de la France insoumise votera pour la désolidarisation de l'AAH le 17 juin 2021. En effet, nous sommes nous aussi en faveur de la déconjugalisation de l'allocation adultes handicapés.

Ce soutien est cohérent avec nos prises de position sur le sujet. Ainsi, nous exprimons en faveur de la déconjugalisation de l'AAH dans notre programme pour les élections présidentielles de 2017. C'est donc dans la suite logique de cette idée que nous avons soutenu la proposition de loi de Marie-Georges Buffet de 2018 proposant de supprimer la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH.

Pour ce qui est du texte qui doit être voté à l'Assemblée nationale ce 17 juin, nous avons déjà voté pour en première lecture, nous continuerons donc de nous mobiliser dans cette direction.

Mais nous pensons que le soutien d'une telle mesure ne peut se faire sans une réelle revalorisation de l'AAH. En effet, le montant de l'AAH reste en deçà du seuil de pauvreté en France. C'est donc dans l'optique d'atteindre une réelle autonomie financière pour les personnes en situation de handicap que nous proposons également d'élever cette allocation au niveau du SMIC.

Sincères salutations,
Basile Petit-Copigneaux
Collaborateur de Loïc Prud'homme

RE : Votre attention sur les modalités d'attribution et de calcul de l'Allocation Adulte Handicapé [Assemblée Nationale du 17 Juin 2021]

1 message
Fabien Roussel <fabien.roussel@assemblee-nationale.fr>
À : "assosiph@gmail.com" <assosiph@gmail.com>
31 mai 2021 à 10:32

Monsieur le Président,
Pour faire suite à votre message, Fabien Roussel vous confirme qu'il votera en faveur de l'individualisation de l'AAH.

Membre du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, à l'Assemblée nationale, comme Mme Marie-George Buffet, il soutiendra ce texte que son groupe a inscrit dans sa niche parlementaire, le 17 juin.

Ce vote s'inscrit dans la continuité des positions adoptées par les députés communistes qui étaient à l'origine de la proposition de loi (cf. document ci-joint) en son temps rejetée par la majorité En Marche.

Bien à vous,
David Chenel
Attaché parlementaire

Secrétaire parlementaire de Fabien ROUSSEL, Député du Nord
Rue Jean Jaurès, 59000 Valenciennes
Tél : 03 27 37 96 43
Mail : fabien.rousseau@assemblee-nationale.fr

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement. Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus. Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : http://www.assemblee-nationale.fr

- 2 pièces jointes
PPL_AAH.pdf 28K
AAH-niche-parlementaire 19 03 21.docx 41K

RE : Votre attention sur les modalités d'attribution et de calcul de l'Allocation Adulte Handicapé [Assemblée Nationale du 17 Juin 2021]

1 message
Basile PETIT COPIGNEAUX <basile.petitcopigneaux@prudhomme@sig-ar.fr>
À : "assosiph@gmail.com" <assosiph@gmail.com>
31 mai 2021 à 16:11

Bonjour Monsieur,
Vous pouvez compter sur notre soutien sur cette question : je tiens à vous assurer que le groupe parlementaire de la France insoumise votera pour la désolidarisation de l'AAH le 17 juin 2021. En effet, nous sommes nous aussi en faveur de la déconjugalisation de l'allocation adultes handicapés.

Ce soutien est cohérent avec nos prises de position sur le sujet. Ainsi, nous exprimons en faveur de la déconjugalisation de l'AAH dans notre programme pour les élections présidentielles de 2017. C'est donc dans la suite logique de cette idée que nous avons soutenu la proposition de loi de Marie-Georges Buffet de 2018 proposant de supprimer la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH.

Pour ce qui est du texte qui doit être voté à l'Assemblée nationale ce 17 juin, nous avons déjà voté pour en première lecture, nous continuerons donc de nous mobiliser dans cette direction.

Mais nous pensons que le soutien d'une telle mesure ne peut se faire sans une réelle revalorisation de l'AAH. En effet, le montant de l'AAH reste en deçà du seuil de pauvreté en France. C'est donc dans l'optique d'atteindre une réelle autonomie financière pour les personnes en situation de handicap que nous proposons également d'élever cette allocation au niveau du SMIC.

Sincères salutations,
Basile Petit-Copigneaux
Collaborateur de Loïc Prud'homme



Sylvia PINEL
Ancienne Ministre
Députée de Tarn-et-Garonne
Conseillère Régionale d'Occitanie / Pyrénées - Méditerranée
Paris, le lundi 3 mai 2021

Monsieur,
Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale et je vous en remercie.

Comme vous le savez, ce texte propose de ne plus prendre en compte le revenu du ou de la conjointe dans le calcul de l'AAH. Il apporte ainsi une réponse concrète aux attentes exprimées depuis de très nombreuses années par les associations œuvrant en faveur d'une plus grande autonomie des personnes en situation de handicap.

Cette proposition de loi de ma collègue Jeanine Dubié a été adoptée, contre l'avis du Gouvernement, dans le cadre de la niche parlementaire de notre groupe politique le 13 février 2020 à l'Assemblée nationale. Comme je suis cosignataire de ce texte, je l'ai bien naturellement voté en première lecture.

Suivant son parcours législatif, cette proposition de loi a été inscrite à l'ordre du jour sénatorial puis a été adoptée le 9 mars dernier, ce dont je me réjouis.

Ce texte sera finalement examiné le 17 juin prochain en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Vous pouvez compter sur ma mobilisation pour lui apporter à nouveau tout mon soutien.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.

Sylvia PINEL

Paul Molac
À moi
Bonjour, la proposition de loi a été déposée par notre groupe Libertés et territoires. Je l'ai voté en première lecture et je serai là pour la seconde lecture à l'assemblée. Cordialement. Paul Molac.

Christine Pires Beaune
À moi
Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre récent courrier électronique en date d'hier, par lequel vous attirez mon attention sur la proposition de loi qui prévoit la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Je vous en remercie. Il s'agit de la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale. Celle-ci a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 février 2020 puis a été inscrite à l'ordre du jour du Sénat suite à une mobilisation citoyenne par le biais d'une pétition. Le Sénat l'a, à son tour, votée le 9 mars dernier. Je m'en réjouis. La navette parlementaire se poursuivant, elle devra désormais être à nouveau inscrite à l'ordre du jour, probablement le 17 juin prochain, de l'Assemblée nationale puis votée. Cette proposition répond aux besoins et aux difficultés des personnes en situation de handicap. La création de l'Allocation adulte handicapés en 1975 était une première pierre marquée du sceau de la solidarité et de la justice sociale. C'était un pas immense. Il est aujourd'hui insuffisant. En témoigne le quart de bénéficiaire vivant sous le seuil de pauvreté ou encore le niveau de vie moyen des personnes en situation de handicap, inférieur de 200 euros par mois par rapport à une personne valide. Cette proposition de loi propose de changer les modalités de calcul et d'attribution de l'AAH, qui participent à la paupérisation des personnes handicapées, en supprimant la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH ainsi que dans son plafonnement. Cela permettra aux bénéficiaires d'être pleinement indépendants et autonomes. Je pense notamment aux personnes victimes de violences conjugales, jusque-là dépendants de leur conjoint et ne pouvant donc s'extraire du domicile familial. C'est donc une mesure de justice mais aussi une réponse au gouvernement qui, s'il a revalorisé l'AAH en 2018 et en 2019, a en même temps abaissé le plafond de ressources pour les allocataires en couple, faisant sortir 100 000 bénéficiaires, ce qui a constitué une véritable régression. C'est une demande de longue date des associations et elles ont été entendues. J'ai voté, avec mon groupe parlementaire Socialistes et apparentés et contre l'avis du gouvernement, cette proposition de loi en première lecture en raison de sa modernité et de son utilité pour l'indépendance et l'autonomie de plus fragiles. Je voterai à nouveau en faveur de son adoption lorsqu'elle sera débattue en deuxième lecture à la Chambre basse. J'espère que nous serons nombreux et majoritaires, afin de dépasser l'immobilisme du gouvernement sur ce sujet d'importance. Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur le Président,

Jeanine Dubié a bien pris connaissance de votre courriel relatif à la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale. Elle vous remercie pour votre mobilisation en faveur d'une individualisation de l'AAH et tient à vous assurer de son entier soutien.

Vous le savez, cette proposition de loi - dont elle est l'auteure - a été adoptée, contre l'avis du Gouvernement, dans le cadre de la niche parlementaire de son groupe "Libertés et Territoires" le 13 février 2020.

Depuis cette date, Jeanine Dubié n'a pas cessé sa mobilisation pour qu'un groupe parlementaire du Sénat reprenne rapidement cette proposition de loi et l'inscrive à l'ordre du jour sénatorial - étape indispensable à la poursuite du processus législatif. Parallèlement, une pétition, à l'initiative de Véronique Tixier, mis en ligne en septembre dernier sur le site du Sénat a obtenu plus de 100 000 signatures, ce qui a amené le Sénat à se saisir du sujet et à décider que la commission des affaires publiques du Sénat l'examinerait.

Le 3 mars dernier, la Commission des Affaires Sociales du Sénat a donc examiné cette proposition de loi. Le rapporteur, Philippe Mouiller, a alors présenté deux amendements visant à améliorer la portée du texte. Et, le 9 mars, le Sénat a adopté le texte, tel qu'amendé par le rapporteur - une nouvelle fois contre l'avis du Gouvernement.

Jeanine Dubié s'est réjouie de l'adoption par le Sénat de ces dispositions, qui apportent une réponse concrète aux attentes exprimées depuis de très nombreuses années par les associations œuvrant en faveur d'une plus grande autonomie des personnes en situation de handicap.

Suite à ce vote, elle s'est mobilisée pour que le texte soit inscrit rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Le texte sera finalement examiné le 17 juin prochain. Récemment, la Commission des Affaires Sociales a nommé Jeanine Dubié co-rapporteuse de ce texte, aux côtés du député GDR Stéphane Peu.

Vous pouvez donc compter pleinement sur sa présence et son soutien ce 17 juin.

Bien cordialement,

Jeanine DUBIÉ
Collaboratrice parlementaire de Jeanine Dubié
Députée des Hautes-Pyrénées

Lun, 31 mai 09:45 ☆ ↶ ⋮

Laurence Trastour-Isnart À moi

Bonjour,

J'ai pris bonne connaissance de votre communication concernant la proposition de loi sur les modalités d'attribution et de calcul de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Celle-ci a été adoptée par le Sénat, le 9 mars dernier, et sera prochainement votée à l'Assemblée nationale, le 17 juin 2021, lors de la journée de niche parlementaire du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

La réalité que vous décrivez dans votre courriel est préoccupante. De longue date je défends la fin de la prise en compte des revenus de la conjointe ou du conjoint dans le calcul de l'AAH. Attentive à ce sujet, j'ai d'ailleurs déposé une proposition de loi « visant à mettre fin à la prise en compte des revenus de la conjointe ou du conjoint dans le calcul de l'AAH » (n° 563 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/15B0563_proposition-loi).

Soyez assurée que j'y suis vigilante, que je soutiens donc une évolution de la législation dans un souci de service de l'intérêt général, que je prends acte de votre communication et que je vous soutiens.

Je vous prie de bien vouloir croire, à l'expression de ma sincère considération.

Guillaume Garot À moi Lun, 31 mai 10:22

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de votre message. Je vous en remercie.

Avec mon groupe parlementaire, nous avons voté en première lecture les articles 2 et 3 de la proposition de loi "portant diverses mesures de justice sociale" de mon collègue Yannick Favennes, qui suppriment la prise en compte des revenus du conjoint dans l'attribution de l'AAH.

Nous défendrons à nouveau cette mesure de progrès social lors de la seconde lecture en juin prochain.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Bien sincèrement,

Guillaume Garot
Député de la Mayenne, Ancien Ministre

Olivier Falorni À moi 31 mai 2021 14:39 ☆ ↶ ⋮

Bonjour Monsieur

Vous avez bien voulu appeler mon attention à propos du mode calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH) et de la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale.

J'ai lu votre message avec d'autant plus d'attention que je suis l'un des cosignataires du texte de ma collègue, Jeanine DUBIE. Alors vous pourrez compter sur mon soutien lors de son examen de deuxième lecture à l'Assemblée nationale, afin que les dispositions votées par les sénateurs le soient également par les députés. Notamment celles qui concernent la déconjugalisation de l'AAH et le rehaussement de l'âge maximum pour pouvoir bénéficier de la prestation de compensation du handicap.

Bien à vous

Olivier FALORNI

Pierre Morel-À-L'huissier À moi mar, 1 juin 10:22

Monsieur,

Très actif sur ce sujet depuis plusieurs années, je partage vos inquiétudes et serait vigilant au vote qui se tiendra le 17 juin prochain pour que les acquis du premier vote à l'Assemblée puis du Sénat soient maintenus.

Bien sincèrement
Pierre Morel

Lise Magnier À moi ven, 11 juin 15:07 (il y a 5 jours)

Cher Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre mail dans lequel vous me faites part de votre souhait de voir adoptée la proposition de loi sur la déconjugalisation de l'AAH.

Je suis intervenue plusieurs fois en faveur de la déconjugalisation de l'AAH, notamment en déposant une question écrite et en soutenant la proposition de loi de ma collègue Marie-George Buffet.

L'adoption de cette disposition est indispensable afin de permettre aux personnes handicapées d'être autonomes dans leur choix de vie et de dépendre le moins possible de leur conjoint.

J'apporterai toujours mon soutien à toutes les mesures qui iront en ce sens et ferai mon possible pour être en séance le 17 juin prochain.

Bien cordialement

Lise MAGNIER, Député de la Marne

Dino Ciniéri À moi 15 juin 2021 15:47 (il y a 22 heures)

Bonjour,
Voici l'amendement que j'ai déposé avec plusieurs députés LR en faveur de la déconjugalisation de l'AAH !
Cordialement,
Dino Ciniéri
Député de la Loire

David HABIB

Vice-président
de l'Assemblée nationale

Député
des Pyrénées-Atlantiques

Mourenx, le 21 avril 2021

Madame, Monsieur,

Vous m'avez sollicité sur la proposition de loi n° 3970, portant diverses mesures de justice sociale mais plus particulièrement sur les modalités d'attribution et de calcul de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette proposition de loi a été adoptée par le Sénat en première lecture le 09 mars 2021 et sera soumise au vote de l'Assemblée nationale le 17 juin 2021.

Faisant suite à la demande de désolidarisation des revenus du conjoint pour l'octroi de l'AAH portée par la pétition de septembre 2020 à destination du Sénat, le texte prévoit d'individualiser l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés en supprimant la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation, avec la possibilité pour les ménages ayant déjà des droits ouverts de déroger à ce principe jusqu'au 31 décembre 2031.

Je voterai en faveur de ce texte. En effet, je suis conscient des nombreuses difficultés morales et financières qu'impliquent les critères actuels d'éligibilité de l'AAH pour tous ses bénéficiaires. Cette situation crée une dépendance financière vis-à-vis du conjoint parfois difficile à vivre, et qui peut s'ajouter à une dépendance dans la vie de tous les jours. Il est nécessaire de permettre à tous les citoyens d'être autonomes et seuls décisionnaires de leur mode de vie.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,



David HABIB

ART. 3

N° 15

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

MESURES DE JUSTICE SOCIALE - (N° 4231)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Ciniéri, M. Cordier, Mme Bonnivard, Mme Audibert, M. Bazin, M. Saddier, M. Quentin, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Hetzel, M. Lorion, M. Door, Mme Guion-Firmin, M. Vatin, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Ramadier, Mme Tabarot, M. Ferrara, Mme Bouchet Bellecourt, Mme Levy, M. Reiss, M. Ravier, M. de la Verpillière et M. Viry

ARTICLE 3

Rédiger ainsi cet article :

« Le premier alinéa de l'article L. 821-3 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

1° Les mots : « et, s'il y a lieu, de son conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité » sont supprimés ;

2° Les mots : « est marié, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité et » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction issue des travaux du Sénat en supprimant les revenus du conjoint de l'assiette des ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

En effet, le mode de calcul actuel de l'AAH est de nature à rendre les personnes handicapées toujours dépendantes des revenus de leur conjoint. Cette situation est injuste et est en totale contradiction avec l'esprit de la loi handicap de février 2005: l'autonomie de la personne handicapée inscrite dans cette loi n'est pas totalement effective.

Il y a urgence sur cette question de justice sociale, un vote conforme permettrait d'éviter une nouvelle navette.